

SEANCE DU 13 MAI 2019

FB/LN/CJ/MH/ n° 2019/04	L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.
<u>Objet de la délibération :</u>	
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRAIRIALES	Etaients présents : BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice : 29	<u>Excusée :</u> Martine GAUTIER, Pouvoir à R. BASSEZ
Présents : 24	<u>Absents :</u> PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien.
Pouvoir : 01	Secrétaire de séance : B. BONVIN
Votants : 25	
<u>Date de la convocation :</u> 7/05/2019	
	◆◆◆ VU le Code Général des Collectivités Territoriales, CONSIDERANT la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
	Sur proposition de Madame D. BOMMER Adjointe aux finances,
	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
	1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 Ville en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
	APPROUVE le compte de gestion PRAIRIALES du trésorier municipal pour l'exercice 2018,
	DECLARE, Que le compte de gestion PRAIRIALES dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190513-D2019_05_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2019
Affichage : 16/05/2019



Fait et Délibéré à Epernon, le 13 MAI 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

